

**Validation de la convention constitutive portant création
du Groupement d'Intérêt Public "Maison Sport Santé
Strasbourg"**

CD/2019/117

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J360 - Service du Sport

Résumé :

La commune de Strasbourg disposera d'une "Maison Sport-Santé" au deuxième semestre 2021. Le projet est porté par la Ville de Strasbourg et l'ensemble des signataires du Contrat Local de Santé parmi lesquels le Département du Bas-Rhin, la Préfecture du Bas-Rhin et de la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé.

La participation du Conseil Départemental au dispositif "Sport Santé Sur Ordonnance" a été sollicitée dès l'origine du projet, correspondant aux priorités dégagées dans le cadre de la démarche santé et de la politique sportive de la collectivité Départementale.

En vue de la création d'un lieu unique au sein de l'aile médicale rénovée des Bains Municipaux à Strasbourg, l'ensemble des partenaires locaux ont opté pour la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) après avoir analysé l'ensemble des autres structures juridiques possibles. Le GIP permet de répondre à la diversification des modes de contribution de chaque partenaire (financements, ingénierie, mise à disposition de personnel, recrutement).

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention constitutive portant création du Groupement d'Intérêt Public "Maison Sport Santé Strasbourg" et la place qu'y occupera le Département du Bas-Rhin, afin de permettre son approbation par le Préfet de la Région Grand Est et du Bas-Rhin.

I. Le projet de la Maison Sport-Santé de Strasbourg

Le cadre local et national

La constitution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Sport Santé de Strasbourg (MSS) » est née de la volonté commune portée par les partenaires locaux d'élaborer et d'organiser sur le territoire une réponse innovante en matière de promotion de la santé par l'activité physique régulière modérée et adaptée à tous, y compris les mobilités actives, l'alimentation équilibrée et le développement d'un territoire favorable à la santé.

En effet, en novembre 2012, la Ville de Strasbourg et l'ensemble des signataires du Contrat Local de Santé, lançaient le dispositif « Sport santé sur ordonnance ». Celui-ci a inspiré le législateur puisque la possibilité, pour les médecins généralistes, de prescrire une activité physique pour les malades chroniques est désormais inscrite dans la réglementation par le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016.

Aujourd'hui, près de 400 médecins généralistes prescrivent le « sport santé » à leurs patients habitants à Strasbourg.

En application du décret de 2016, le plan régional pour l'activité physique et sportive aux fins de santé a été signé. Ce dispositif, intitulé « Prescri'Mouv », piloté par l'Agence Régionale de Santé, est ouvert à tous les habitants et a pour objectif de :

- Permettre aux médecins d'orienter en toute sécurité leurs patients vers un dispositif proposant une offre graduée, de qualité et en proximité ;
- Permettre aux patients de reprendre une activité physique en toute autonomie.

Le projet strasbourgeois

L'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est l'occasion d'impulser une dynamique nouvelle pour améliorer la sportivité du territoire, inciter et soutenir tous les habitants à la pratique physique et sportive régulière.

Plus particulièrement, le territoire strasbourgeois rencontre des enjeux de surpoids et d'obésité des enfants et des adolescents, de prévalence des maladies chroniques mais aussi de perte d'autonomie que la prévention et lutte contre la sédentarité permettent d'améliorer.

Conformément au cahier des charges national « Appel à projets relatif aux Maisons Sport-Santé » publié le 2 août 2019 par le Ministère des Sports et en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale, il a été décidé la création d'un GIP dès l'année 2020, ayant pour objet de :

- faciliter l'adoption de comportements non sédentaires et la pratique des activités physiques et sportives, reconnus comme des déterminants essentiels de l'état de santé et ainsi comme des enjeux de santé publique ;
- participer à l'intégration des personnes ;
- contribuer à réduire les inégalités sociales entre les individus à tous les âges de la vie.

Pour mener à bien ces missions, le GIP s'installera au sein de l'Aile médicale rénovée des Bains Municipaux, boulevard de la Victoire, au deuxième semestre 2021 (mise à disposition par la Ville de Strasbourg). Cette future « Maison Sport Santé de Strasbourg » sera alors constituée de 3 pôles interagissant les uns avec les autres :

- Un pôle Ressources : accueil, information et orientation des habitants, pratique d'activités adaptées ;
- Un pôle Institut sport-santé : professionnels du milieu médical, para-médical, formation des acteurs ;
- Un pôle Laboratoire d'innovation ouverte : actions de recherche fondamentale et d'innovation économique.

Le GIP exercera son activité sur le territoire de la Ville de Strasbourg. Néanmoins, ses activités de recherche, d'échanges de pratiques, notamment avec le projet de Maison du Bien-Être et de Sport-Santé à Saverne, pourront s'étendre en dehors du périmètre de la Ville de Strasbourg. Le GIP pourra également participer à des coopérations transfrontalières avec des organismes étrangers.

II. La contribution du Département au projet de Maison Sport-Santé de Strasbourg

La politique sportive départementale, votée le 22 octobre 2018, développe d'ores et déjà

des actions en faveur du sport-santé :

- Financement des actions développées dans ce champs (activité adaptée, sport pour tous, sport seniors...) par les comités sportifs départementaux, les clubs sportifs de haut niveau ou les organisateurs de manifestations sportives ;
- Convention de partenariat pluriannuelle entre le Comité Départemental Olympique et Sportif, l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et le Département du Bas-Rhin : deux des actions visées sont la formation des éducateurs en sport-santé de niveau 1 et l'élaboration d'une cartographie des créneaux sport-santé des associations sportives bas-rhinoises ;
- Promotion de l'accessibilité aux espaces de pratique de pleine nature tels que les sites d'escalade, chemins de randonnée ou de VTT.

De plus, au titre de ses compétences en termes de santé, d'autonomie ou encore d'aménagement du territoire, le sport-santé est une thématique transversale dans laquelle le Département s'engage fortement :

- Financement, au titre du Contrat Local de Santé, du Sport Santé Sur Ordonnance (cf paragraphe I.) et du dispositif PRECOSS (prévention de l'obésité chez les jeunes) menés par la Ville de Strasbourg ;
- Financement, au titre de la Conférence des Financeurs de l'Autonomie, d'actions « sport-santé » visant la prévention de la perte d'autonomie ;
- L'axe « sport-santé / sport pour tous » est valorisé dans les engagements réciproques des contrats départementaux (fonds de développement et d'attractivité) comme par exemple l'ouverture des stades et terrains extérieurs au maximum, la formation des éducateurs...
- Développement d'un réseau maillé et structuré d'itinéraires cyclables.

C'est dans cette continuité d'actions que le Département souhaite s'associer aux 16 membres fondateurs et 6 partenaires associés du GIP « Maison Sport Santé de Strasbourg ». La contribution du Conseil Départemental du Bas-Rhin se concrétisera comme suit :

- Soutenir l'investissement initial réalisé par la Ville de Strasbourg, à hauteur de 916 667 € maximum, soit 20 % d'un coût prévisionnel éligible de 4 583 333 € HT dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain conclu avec la Ville de Strasbourg le 24 juin 2019. Les engagements réciproques pris par la Ville de Strasbourg sont de co-construire des formations-actions spécifiques pour les aidants naturels et familiaux et de proposer aux collégiens des actions de prévention par l'activité physique ;
- Continuer à soutenir les projets et actions existants au titre du Contrat Local de Santé ;
- Etudier les projets en lien avec la prévention de la perte d'autonomie via la conférence des financeurs ;
- Alimenter le partenariat autour du Laboratoire d'innovation ouverte, en lien avec le projet du Département d'installer une Maison du Bien-Être et de Sport-Santé à Saverne.

Il est proposé que le Département approuve les statuts du Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » et en devienne « membre fondateur ». Il siègera à l'Assemblée Générale et sera éligible à un siège au Conseil d'Administration au sein du collège des Collectivités.

Un comité scientifique, un comité des usagers et un comité de financement compléteront la gouvernance du Groupement.

Son budget, hors charges de structure, est évalué à 1,3 M€ par an et son personnel (25 Equivalent Temps plein à terme) sera mis à sa disposition par les membres fondateurs,

soit à temps plein, soit à temps partiel. En-dehors des contributions énumérées ci-dessus, le Département ne participera pas au budget de fonctionnement annuel de cet établissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- *d'approuver la convention constitutive portant création du GIP "Maison Sport Santé Strasbourg"*
- *d'être "membre fondateur" de ce groupement, dans le collège des collectivités*
- *d'autoriser son Président à signer la convention précitée*

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY